

Paris, le 25 juillet 2024

ASAC BASCO BEARNAIS
2 PLACE ROYALE
64000 PAU

M. Le Président

OBJET: Rallye TT des Cîmes - PEA
DATES: Les 06, 07 et 08 septembre 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré- règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 25 juillet 2024

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

531

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie à la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

68^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DES CIMES

6-7-8 septembre 2024



PROGRAMME - HORAIRES

5 Août 2024		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
30 Août 2024	00h00	Clôture des engagements tous Concurrents
03 Sept 2024	16h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire : Café Alfitcha, Licq Atherey
6 Sept 2024	9h00 à 13h00	Déchargement véhicules entrée Laguinge dans le parc remorques balisé Parc remorques obligatoire / Le non-respect engage votre responsabilité
6 Sept 2024	10h00 à 13h40	Vérifications administratives : Hôtel Bouchet à Licq (salle restaurant)
6 Sept 2024	10h20 à 14h00	Vérifications techniques : Hôtel Bouchet à Licq (parking)
6 Sept 2024	13h10	1ère réunion du Collège : PC Course Mairie de Licq Atherey
6 Sept 2024	14h10	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Le tableau d'affichage officiel sera de type virtuel. Un QR code sera à disposition des concurrents
6 Sept 2024		Briefing concurrents : Briefing papier remis à la prise des road books
6 Sept 2024	15h00	Départ du rallye, sortie parc fermé Licq Atherey
6 Sept 2024	16h09	Arrivée 1 ^{er} étape, entrée parc fermé Licq Atherey.
6 Sept 2024	20h00	Résultats de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape
7 Sept 2024	07h45	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé Licq Atherey
7 Sept 2024	17h27	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé fronton Mauléon
7 Sept 2024	20h00	Résultats de la 2ème étape et ordre et heures de départ de la 3ème étape
8 Sept 2024	08h30	Départ 3 ^{ème} étape, sortie parc fermé fronton Mauléon
8 Sept 2024	13h49	Arrivée 3 ^{ème} étape, entrée parc fermé fronton de Tardets
8 Sept 2024		Affichage des résultats 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
8 Sept 2024	15h30	Remise des prix place de Tardets

FFSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION

N° : **531**

DATE : *25 juillet 2024*



ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 68^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 30/08/2024 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS – **(BATS Kelly) 31 BOULEVARD DES COUETTES 64000 PAU**

Tel : [06 08 68 39 56](tel:0608683956) Mail : asacpau@orange.fr

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **580 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1160 euros**

Remboursement des droits d'engagement : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, aux candidats qui ne retirent pas leur roadbook, au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu. L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'ECURIE DES CIMES.**

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Il ne sera délivré qu'une plaque de véhicule d'assistance numérotée par voiture engagée. Seuls les véhicules d'assistance dont la plaque sera collée sur le pare-brise seront autorisés à rentrer dans les parcs d'assistance. La voiture engagée ne peut-être dépannée que dans l'un des parcs d'assistance où seront autorisés les véhicules d'assistance.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de RAMASSER TOUTE TRACE DE TERRE OU BOUE laissées après chaque intervention et de les déverser dans une benne dédiée installée à chaque parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 Publicité

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 68^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES représente un parcours total 298,70 kms, dont 199,53 kms de liaison.

Ce rallye est divisé en 3 étapes et 5 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 99,17 kms de spéciales.

Les épreuves spéciales sont : INXOURISTE / ASKUNAMENDI / SOHUTA / ST GREGOIRE URDINARBE / SATXAGA / IRURI-MADALENA

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Rappel : le nombre de passage par Epreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6P

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES à partir du Mercredi 04 septembre 2024 de 8h00 à 18h00 pour toutes les ES sauf ST GREGOIRE URDINARBE qui sera autorisée le Jeudi 5 septembre 2024 de 8h00 à 18h00 et AZKUNAMENDI le Jeudi 5 septembre 2024 de 14h00 à 18h00.

Chaque équipage recevra (si règlement joint à la demande d'engagement) avec la remise des road-books, deux autocollants « reconnaissances » à apposer sur les motos ou les quads et deux bracelets numérotés qu'il devra porter au poignet pendant toute la durée des reconnaissances. SEULS, ces véhicules pourront emprunter les pistes AUTORISEES dans le cadre des reconnaissances.

Tout manquement constaté par des juges de fait, pourra entraîner l'imputation d'une pénalité en temps à l'équipage pris en faute.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Les road books seront distribués au café ALFITCHA à Licq Atherey (0559286137) le 03 septembre à partir de 16h00 avec les deux bracelets pour pilotes/copilotes et les deux autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules) seront remis avec les road books.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA. *

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE

(joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement)

Primes d'arrivée :

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.

Pour exemple, le tableau ci-dessous indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 100 équipages partants soit 12 005 €, le tableau suivant indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 80 équipages partants soit 9590 €

Exemple de primes pour un nombre de 100 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	165 €	130 €	100 €						395 €
Groupes T1A/T3 confondus (T3 1A-1B-S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si moins de 5 partants	290 €	210 €	153 €						653 €
Si au moins 5 partants	580 €	420 €	305 €						5 220 €
Si au moins 10 partants				215 €	195 €				1 640 €
Si au moins 15 partants						170 €	125 €	85 €	1 520 €
total groupe catégorie Championnat	745 €	550 €	405 €	215 €	195 €	170 €	125 €	85 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	580 €	420 €	305 €	215 €	195 €	170 €	125 €	85 €	
Classes									
Nbre de classes	19								
Si au moins 3 partants	85 €								1 615 €
Si au moins 5 partants		45 €							855 €
Si au moins 7 partants			40 €						760 €
								Total	12 005 €

Exemple de primes pour un nombre de 80 partants											
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total		
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €		
Groupes (T1A/T3 confondus (T3 1A-1B-S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation)											
Si moins de 5 partants	235 €	170 €	125 €						530 €		
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €		
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €		
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €		
total groupe catégorie Championnat	605 €	445 €	330 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €			
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	470 €	340 €	250 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €			
Classes											
Nbre de classes	19										
Si au moins 3 partants	65 €								1 235 €		
Si au moins 5 partants		35 €							665 €		
Si au moins 7 partants			30 €						570 €		
								Total	9 590 €		

Primes spéciales :

Un montant de 1000 € sera distribué en *Primes Performance* et *Primes Participation* quelque soit le nombre de partants. Ces primes se répartissent de la façon suivante :

- **Primes Performance** : chaque vainqueur de groupe aura dans la spéciale qui lui est attribuée, une prime de 100 euros s'il réalise le scratch.

ES1 INXOURISTE	1^{er} TROPHEE 4X4	100 EUROS
ES2 AZKUNAMENDI 1	1^{er} CHALLENGE SSV	100 EUROS
ES3 SOHUTA 1	1^{er} CHALLENGE 2 ROUES	100 EUROS
ES4 ST GREGOIRE URDINARBE 2	1^{er} CHAMPIONNAT T1A	100 EUROS

- **Primes Participation** :

ES9 SATXAGA 1	Le 35ème temps de la spéciale	100 EUROS
ES10 IRURI MADALENA 1	Le 30ème temps de la spéciale	100 EUROS
ES11 SATXAGA 2	Le 25ème temps de la spéciale	100 EUROS
ES12 IRURI MADALENA 2	L'avant dernier temps de la spéciale	100 EUROS

Ces primes sont conservées même en cas d'abandon par la suite.

Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.

En cas d'ex æquo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps sur l'ES 1.

En cas de neutralisation ou d'annulation de spéciale, la prime ne sera pas distribuée.

Elles seront attribuées en fonction des classements officiels après pénalités.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution de la prime. La prime n'est pas redistribuée.

Trophée :

Un trophée sera remis à chaque catégorie (scratch, groupes et classes) et au minimum à chaque récipiendaire d'un prix en espèces. Une coupe récompensera une équipe de commissaires.

La remise des prix se déroulera le dimanche 8 Septembre 2024 à 15h30 sur la Place de TARDETS.